

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 15

Artikel: Le "roman romand"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209486>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 12 avril 1913 : Il y a 110 ans.
— (Boutades). — Conte de Pâques
(Pierre d'Antan). — (Boutade). — Le patois appris
sans maître (A. Suisse). — (Boutade). — Le vouaté
(S. G.). — Lo mariadzo. — Purgare ! — (Boutades).
— Qui a raison ? — (Boutades).



J'entends crier : « Vive la Suisse ! »
J'entends crier : « Vive le canton ! »
Tonton, tonton, tontaine, tonton.
Moi je réponds : « Vive la Suisse !
Vive la Suisse et le canton ! »
Tonton, tontaine, tonton ! (bis)

Mais faut-il mieux aimer la Suisse ?
Faut-il aimer mieux le canton ?
Tonton, tonton, tontaine, tonton !
De tout mon cœur j'aime la Suisse
Et de tout mon cœur le canton !
Tonton, tontaine, tonton ! (bis)

Comment faut-il servir la Suisse
Pour servir aussi le canton ?
Tonton, tonton, tontaine, tonton !
Donnez biens et vie à la Suisse,
Ne lui donnez pas le canton.
Tonton, tontaine, tonton ! (bis)

Voici donc le mot d'un vrai Suisse,
Vieil ami de tous les cantons :
Tonton, tonton, tontaine, tonton !
Par les cantons, Dieu fit la Suisse,
Dieu la maintient par les cantons.
Tonton, tontaine, tonton ! (bis)

J.-J. PORCHAT.

IL Y A 110 ANS

Il y aura cent dix ans, après-demain, que se réunit pour la première fois le premier Grand Conseil du canton de Vaud. Cette séance solennelle du 14 avril 1803 se tint à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne. Elle était présidée par le citoyen Jules Muret. Un des premiers soins de l'assemblée fut d'adopter des couleurs et des

armoiries nationales. Le gouvernement, le Petit Conseil, comme on l'appelait alors pour le distinguer du Grand Conseil, proposait pour couleurs le vert et le blanc, et pour sceau un champ vert clair et blanc, divisé en deux bandes, deux mains jointes tenant une épée surmontée du chapeau de Guillaume Tell, avec cette devise : *Pro libertate et fœdere* (pour la liberté et l'union).

Les anciennes armoiries du Pays de Vaud étaient trois éminences ou collines vertes dans un champ d'argent. Sous la République helvétique l'écusson vaudois portait un faisceau avec la hache, surmonté du chapeau de Guillaume Tell, avec cette légende : *Liberté, Egalité*. Quant aux couleurs de la République helvétique, elles étaient le rouge, le vert et le jaune. C'était une variante du drapeau tricolore de la République française.

Le Grand Conseil modifia quelque peu le projet du Petit Conseil. Comme couleurs du canton de Vaud, il se prononça bien pour le vert clair et le blanc ; mais pour la devise de l'écusson, il choisit : *Liberté et Patrie* et décida de plus qu'au-dessus flotterait une bandelette portant ces mots : *Canton de Vaud*. La première frappe de monnaies vaudoises avec l'écusson et la légende, conformes à cet arrêté, eut lieu en 1804.

La devise *Liberté et Patrie* excita la verve des amis de l'ancien régime. Un patriote avait dit dans une pièce de poésie :

Le Vaudois, peuple ardent, du ciel enfant gâté,
Brodé sur ses drapeaux : *Patrie et Liberté*.

Un mécontent parodia ainsi ces vers :

Vois ce peuple abusé, de Berne enfant gâté,
Changeant son vieux bonheur contre un mot :

[*Liberté !*]

Ce même 14 avril 1803, le Grand Conseil rendit un décret de reconnaissance envers le premier consul de la République française, l'auteur de l'Acte de médiation qui mit fin aux troubles auxquels la Suisse était en proie depuis cinq ans. Bonaparte répondit par une lettre conservée dans les archives de l'Etat :

Citoyens, membres du Grand Conseil du canton de Vaud, j'ai lu avec sensibilité le décret du 14 avril, par lequel vous m'exprimez votre reconnaissance. Lorsque j'ai accepté d'être votre médiateur, mon but a été de rapprocher les esprits et de prévenir le retour des anciennes divisions. Je vois avec satisfaction que ce but a été rempli.

Votre bonheur ne peut dans aucun cas m'être étranger. Des rapports intimes de voisinage, de langue, de mœurs vous unissent à la France, et je prendrai toujours un vif intérêt au maintien de votre tranquillité, et des avantages que l'Acte de médiation vous a rendus.

Quatre jours plus tard, le Grand Conseil nomma le pouvoir exécutif. Il le forma de neuf membres : Monod, Muret, Pidou, L. Duvallard, Detrey, Lambert, Fayod, Bergier et Couvreur.

Ces magistrats se montrèrent à la hauteur de leur énorme tâche : « Il fallait, écrit Monod dans ses *Mémoires*, il fallait dans ces premiers moments d'un régime qui changeait les divisions territoriales, les autorités, leurs attributions,

que tout s'organisât en même temps pour éviter les conflits. Il fallait que tout s'organisât sans renvoi, pour terminer les souffrances dans lesquelles le provisoire, les fluctuations et l'incertitude tenaient toutes les parties de la machine politique et du service public. Il était plus essentiel de vite faire que de très bien faire. Ce qui devait être eut lieu. Qu'on jette un coup d'œil sur les lois que le Petit Conseil fit sanctionner un mois après son existence ; on trouvera celles qui fixent le mode d'organisation de tous les corps civils, politiques et militaires, leur compétence ; on verra un code pour les juges et les justices de paix, un tarif sur leurs émoluments ; des lois pour rendre toute sa vigueur à la police, relâchée par cinq ans de faiblesse ; des lois pour l'établissement d'une force armée (gendarmerie) chargée de l'exercer, et pour l'instruction de la milice ; des lois qui fixaient le système d'imposition ; on remarquera enfin une loi qui doit à jamais honorer l'autorité qui la proposa, une loi tendant à limiter ce qu'il pouvait y avoir d'arbitraire dans son pouvoir ; cette loi, si chère aux Anglais, qui met la liberté du citoyen à l'abri du despotisme, en déterminant les cas qui seuls autorisent l'emprisonnement. »

Tout cela en un mois, sans compter les objets d'importance secondaire !

Plus nous songeons au labeur accompli par ces patriotes, à l'esprit qui les guidait, plus nous nous disons que leur mémoire mérite de vivre à jamais dans le cœur de tout bon Vaudois.

Excusez, Docteur ! — Un de nos médecins est appelé au milieu de la nuit au téléphone.

— Voilà le docteur ! ! !

— C'est Madame qui téléphone. Excusez-moi, Docteur, de vous appeler à cette heure ; mon enfant est très mal. Je vous serais très reconnaissante de vouloir bien venir au plus tôt, je vous en supplie.

— C'est bien, j'y vais. Mais Madame, ne restez donc pas comme cela en chemise, au téléphone. C'est imprudent ; vous allez prendre froid...

— Oh ! pardon, Docteur... excusez...

A l'école. — Un enfant est interrogé dans une leçon de religion.

« Joseph, commence-t-il, gardait son troupeau d'environ six chèvres... »

— Mais que me racontes-tu là ? interrompt le maître. Où as-tu lu cela ?

— Dans le livre, M'sieu.

— Comment cela ? Dans le manuel de religion il y a : « Joseph paissait ses troupeaux aux environs de Sichem, etc. »

Le « Roman romand ».

MM. Payot & Cie poursuivent méthodiquement et avec le plus grand succès la publication du *Roman romand*. Le but qu'ils s'étaient proposé est d'ailleurs pleinement atteint : ils ont mis entre les mains de tous, jeunes et vieux, de saines, instructives et captivantes lectures.

Cette collection vient de s'enrichir de plusieurs volumes, parmi lesquels figurent les *Nouvelles romandes*, d'Edouard Rod, chefs-d'œuvre de psychologie et de style. Elles sont, à la vérité, ce que le grand écrivain, dont on déplore toujours la mort prématurée, nous a donné de mieux, à nous, ses compatriotes.

Que de pitié profonde et de saisissant réalisme dans la *Grande Jeanne*. Que de scepticisme aimable, d'observation piquante dans *Pension de famille!* Que d'observation encore et de mordante ironie dans *Le Retour!* Que de netteté, de fraîcheur, d'émotion dans les impressions d'enfance qui ont pour titres: *Les Knie, Souvenirs de Noël*; de puissance dramatique dans *Le Coupable*; d'habileté et de finesse dans cette étude de mœurs valaisanne: *La Femme à Bouscaley!*

Les *Nouvelles romandes* avaient leur place marquée d'avance dans le *Roman romand*, dont elles sont un des plus purs joyaux. — 60 centimes le fascicule.

CONTE DE PAQUES

THÉODORE se promenait le long du ruisseau. Il aurait autant aimé rester à la maison, mais sa mère avait poussé les hauts cris.

« Il ne manquerait plus que cela, par un si beau dimanche! C'était bien la peine que je me sacrifie tout l'hiver à économiser pour l'acheter des habits de communion, si tu ne les mets pas. »

Théodore a été reçu à Pâques. Sa mère et M. le ministre ont rivalisé d'ardeur pour le mettre dans le sentier de la vertu.

M. le ministre a eu surtout en vue son bien moral et spirituel. Il veut lui faire gagner le paradis réservé aux justes. La mère de Théodore a cherché à lui apprendre surtout comment on doit se comporter dans ce monde pour y faire son chemin. L'un et l'autre lui ont prodigué les recommandations, tant de recommandations que le pauvre Théodore en est un peu ahuri. Souvent il se demande avec angoisse comment il fera pour se rappeler tout ce qu'on lui a enseigné, et comment il saura toujours discerner ce qui est bien de ce qui est mal. Car Théodore n'a qu'une confiance très restreinte en ses propres lumières. Il paraît — M. le régent le lui a dit assez souvent — qu'il n'a rien inventé, ni le fil à couper le beurre, ni la poudre sans fumée. Heureusement que M. le ministre et sa mère — la mère à Théodore, bien entendu — lui ont dit et répété :

« Quand tu seras embarrassé, et que tu ne sauras comment te conduire, viens me demander conseil. »

Et Théodore compte là-dessus.

Théodore se promène le long du ruisseau, tout seul. Sa mère l'aurait bien accompagné, mais elle a de vieilles jambes qui ne vont plus guère. Théodore est gringe, mais il ne sait pas pourquoi. C'est un beau dimanche de printemps: les picosis fleurissent dans les prés, avec les marguerites; les arbres font éclater de gros bourgeons visqueux; même des petites feuilles vertes se montrent ça et là.

Au fond, Théodore sait très bien pourquoi il est gringe. Tout à l'heure, il a croisé sur le chemin Louis du Carroz-d'Enhaut qui se promenait avec la Julie Bonnefin, sa bonne amie. Ils allaient, les doigts entrelacés, et se tenant si près l'un de l'autre, qu'on n'aurait pas pu y glisser une feuille de papier. Ils lui ont dit gentiment: « Adieu, Théodore ». Théodore n'a répondu qu'un bonjour bourru. Il s'est pensé: « Quelles manières qu'ils font, ces deux-là! » Au fond, il se dit qu'il voudrait bien faire comme eux. Ça doit être rudement agréable d'avoir une bonne amie, et de lui tenir la main par les sentiers, et de lui cueillir des picosis, et de l'entendre rire. Plus Théodore pense à ça, plus il est gringe. Il s'est assis sur un tronc de vouar-gne, pour y penser plus à son aise.

Et voilà que droit devant lui, sur une branche qui effleure presque l'eau du ruisseau, il regarde deux bergeronnettes, de ces jolies bergeron-

nettes qu'on appelle des nounettes et qui ont une cape noire sur la tête. Elles vont, elles viennent, se courent après, se rattrapent, se séparent, et tout cela si gentiment que le pauvre Théodore se sent devenir toujours plus gringe. « Tout le monde a une bonne amie, excepté moi, se pense-t-il, même les escargots. » En effet, là à ses pieds, deux gros escargots cheminent de concert. Ils ont incliné l'un vers l'autre leurs cornes, et paraissent parfaitement d'accord...

Théodore est revenu à la maison.

— Maman, je voudrais te demander quelque chose.

— Dis seulement, Théodore; qu'est-ce que tu as? Tu sais bien que je suis prête à te donner un conseil.

— Eh bien, voilà, je voudrais avoir une bonne amie.

— Une bonne amie!

Et la maman lève les bras au ciel.

— Une bonne amie à ton âge! Tu devrais avoir vergogne de penser à des choses pareilles... Qu'est-ce que les gens diraient... Malheureux que tu es! Essaie seulement d'en avoir une, et puis tu auras affaire à moi.

Pauvre Théodore! Il est bien ennuyé. Mais voilà M. le ministre qui passe avec sa dame et ses demoiselles.

— Monsieur le ministre, crie Théodore. Monsieur le ministre. N'est-ce pas que je peux bien en avoir une.

— Et quoi, mon garçon?

— Une bonne amie, Monsieur le ministre. Cela me ferait tant plaisir.

— Malheureux, que dis-tu là?

M. le ministre roule de gros yeux; sa dame prend un air fâché et ses demoiselles font semblant de ne rien entendre.

— Une bonne amie, mais tu ne sais pas ce que tu dis. Prends-en une, et tu vas droit en enfer.

Pauvre Théodore! Il est toujours plus ennuyé. Il est allé s'étendre sous le pommier doux dans le verger. Il regarde le ciel à travers les branches et il se dit que peut-être là-haut le bon Dieu serait moins terrible...

Et tout à coup, le voilà qui se trouve là-haut, dans le ciel, devant le trône du bon Dieu. Par où a-t-il passé? C'est ce qu'il n'a jamais su redire depuis. Toujours est-il qu'il est là, devant le bon Dieu, qui le regarde en souriant et qui lui demande d'une bonne grosse voix:

— Eh bien, Théodore, que veux-tu?

Et Théodore répond timidement:

— Ah, bon Dieu, il me serait tant bon d'avoir une bonne amie.

— Eh bien, pardine, prends-en une.

— Oui, mais...

— Mais, quoi?

— Ma maman et M. le ministre...

— Les écoute pas, gros tadié! C'est pour les garçons que j'ai fait les filles...

Théodore se retrouve sous le pommier doux. A vingt pas, de l'autre côté de la barrière, la petite Marie, sa voisine à l'école, le regarde en riant et lui fait des signes...

C'est pour les garçons que le bon Dieu a fait les filles!

PIERRE D'ANTAN.

Nos bonnes. — Madame, j'ai le regret de dire à Madame que je donne mes huit jours à Madame.

— Comment, Sophie, vous nous quittez!

— Oui, Madame...

— Mais pourquoi? Ne vous trouvez-vous pas assez payée?

— Oh! si, Madame.

— Pas assez nourrie?

— Oh! si, Madame...

— Me trouvez-vous trop exigeante?

— Oh! non, Madame.

— Vous auriez tort, d'ailleurs: c'est moi qui fais tout votre ouvrage.

— C'est justement: je trouve que mon ouvrage n'est pas bien fait.

— Très varié, le dernier numéro de la *Patrie suisse*. L'assermentation du nouveau Grand Conseil vaudois, le Parc des Eaux-Vives sauvé du morcellement, la future Exposition nationale y voisinent avec d'intéressants portraits, ceux de M. Barblan et du colonel Tissot, qu'on vient de fêter, de deux disparus: M. le Dr Chenevière, de Genève, et M. Bossy, de Fribourg, etc.

LE PATOIS APPRIS SANS MAITRE

Cinquième leçon, par C.-C. Dénézéas.

U

U est long, bref ou faible.

Long, quand il est surmonté du circonflexe: *lô fû* = le feu; *lô mûi d'oû* = le mois d'août; *tsouïé!* = fais attention!

Bref, dans les autres cas: *tulséran* = hibou; *pussa* = poussière; *crâisu* = lampe; *repéssu* = rassasié.

Faible, dans les patois qui ont la terminaison *ou* au lieu de *o*: *vithou* = vieux; *on autro iadzou* = une autre fois.

Y

Comme en français: *niyi* = noyé; *écllyi* = fléau servant à battre le blé; *fau que seyon dou* = il faut qu'ils soient deux. (A suivre.)

Pour la revanche. — Une brave femme, l'œil recouvert d'un bandeau, entre dans une pharmacie.

— Vous savez, dit-elle au pharmacien, j'ai fait boire à mon mari la bouteille de vin reconstituant que vous m'avez vendue la semaine dernière.

— Eh bien! ça lui a-t-il redonné des forces?

— Je vous crois! Mais ça l'a surtout énervé et surexcité. Voyez dans quel état il a mis mon œil!... Si jamais on m'y reprend à acheter votre drogue!

— Au contraire. Prenez-en deux bouteilles. Buvez-les à vous toute seule... et puis prenez votre revanche sur votre mari.

IÈ VOUAITÉ

Lo vilhio Altouse a età rudo d'annâie fermier à la Lancè, proutso dè Couèciza. L'étaï on brav'homme, qu'est végnaï rudo vilhio, qu'on dit. E repondai, dû mè dè vint ans, quand on liai demândâvè sè n'âdzo: « F'ai invèron lè vouitantè-cin! » Ma fai nè lo savai pllie lu-mimo, quiet? Mais, sè vo volliai in savai mè, vo peutè lo demândâ à sè dècindin, què sont tu dè brave dzin, què sont tu ào paï et què nè veulont pas vo dèrè dai mintè.

L'étaï don fermier lè. Lè maîtrè demòravont pè N'tsaf. On dit què l'étaï gròs retso et charitâblio, mais na frezetta richtò — damadzo bin — commin lè sudzet dâo rai dè Prussè. Mais cin nè fâ rin, cin è passâ, ora! Lo pére Altòuze étaï z'allâ pavè sè n'amoudiachon tsî sè monsieu; c'étaï invèron midzò, è dinâvont. L'è z'allâ à la couèzèna, vè lè domestiquo què dinâvont assebin. S'assît à n'on carro, in attendint, avoué son grand tsapî nai su sa tita et son bâton d'épèna nairè intrèmi sè tsanbè. Mais nion nè liai offrèssai rin; pas pirè 'n'assîéta dè sèpa! A la fin, ion dai domestiquo liai demândâ:

— Quin bon novî pè la Lancè, pére Altouze?

— Ao, pas bin ôquiè; n'in 'na trouidiè qu'a fè treizè caîènets, què vont bin, mais lè n'a què dozè tètè.

— Et lo trezièmo, què fâ-te?

— Hola, ma fai, l'est commint mè, iè vouaitè!

S. G.